

Procès-verbal

Réunion du Congrès de l'ASSÉ

Tenue les 23 et 24 septembre 2011 au Cégep de Sherbrooke

Délégations membres présentes :

AGECD – Association générale étudiante du Cégep de Drummondville
AGEECLG – Association générale des étudiants et étudiantes du Cégep de Lionel-Groulx
AEMSP-UQÀM – Association étudiante du module de science politique de l'Université du Québec à Montréal
AÉHUM – Association étudiante d'histoire de l'Université de Montréal
AECSSP-UQÀM – Association étudiante des cycles supérieurs en science politique de l'Université du Québec à Montréal
AGES – Association générale étudiante du Cégep de Saint-Jérôme
SECMV – Syndicat étudiant du Cégep Marie-Antoinette
AFÉA-UQÀM – Association facultaire des art de l'Université du Québec à Montréal
SOGEECOM – Société générale des étudiants et étudiantes du Collège Maisonneuve
AFESH-UQÀM – Association facultaire étudiante des science humaines de l'Université du Québec à Montréal
AEMH-UQÀM – Association étudiante du module d'histoire de l'Université du Québec à Montréal
AECSL – Association étudiante du Cégep Saint-Laurent
AÉÉA-UL – Association des étudiantes et étudiants en anthropologie de l'Université Laval
AECM – Association étudiante du Cégep de Matane

Associations non-membres présentes :

AGECRLA – Association générale étudiante du Cégep régional de Lanaudière à l'Assomption
AECSEF – Association étudiante du Cégep de Saint-Félicien
AGEECJ – Association générale des étudiants et étudiantes du Cégep de Jonquière
AECA – Association étudiante du Cégep d'Alma
AGECVM – Association générale étudiante du Cégep du Vieux-Montréal
L'association étudiante du Séminaire de Sherbrooke
AFESPED-UQÀM – Association facultaire étudiante en science politique et droit de l'Université du Québec à Montréal
AGECEM – Association générale du Cégep Édouard Montpetit
AGECFXG – Association générale étudiante du Cégep François Xavier-Garneau
AGECR – Association générale étudiante du Cégep de Rimouski
AESS-UQÀM – Association étudiante du secteur des science de l'Université du Québec à Montréal
AGEFLESH-UdeS – Association générale étudiante de la faculté des lettres et science humaine de l'Université de Sherbrooke
AESS-UL : Association étudiante des sciences sociales de l'Université Laval
AFELC-UQÀM – Association facultaire étudiante en lettres et communication
AGEECST – Association générale des étudiants et étudiantes du Cégep de Sorel Tracy

Comités et Conseil de l'ASSÉ présents :

Comité journal	Comité information
Comité femmes	Conseil exécutif
Conseil de Coordination	

0.0 Ouverture

0.1 L'ouverture à 9h19.

Proposée par Conseil exécutif
Appuyée par l'AÉHUM
Adoptée à l'unanimité

1.0 Procédures

1.1 Praesidium

1.1.1 Xavier Dandavino et Anne-Marie Provost à l'animation, Cloé Zawadzki et Hugo Séguin comme gardienne et gardien du senti, Marianita Hamel et Marieve Ruel au secrétariat.

Proposée par le Conseil exécutif
Appuyée par la SOGEECOM
Adoptée à l'unanimité

1.2 Lecture et adoption de l'ordre du jour

1.2.1 L'ordre du jour suivant :

- 0.0 Ouverture
- 1.0 Procédures
 - 1.1 Praesidium
 - 1.2 Lecture et adoption de l'ordre du jour
 - 1.3 Lecture et adoption du procès verbal du Congrès des 23 et 24 avril 2011
 - 1.4 Présentation du déroulement du Congrès et des procédures
- 2.0 Bilan
 - 2.1 Associations étudiantes
 - 2.2 Comités et Conseils
 - 2.3 Rassemblement national étudiant
 - 2.4 Campagne estivale
- 3.0 Revendications
 - 3.1 Campagne 2011-2012
 - 3.2 Autres
- 4.0 Plan d'action
 - 4.1 Luites en Éducation
 - 4.2 Luites contre la tarification, les compressions et la privatisation des services publics
 - 4.3 Autres luites sociales
 - 4.4 Calendrier
- 5.0 Femmes
- 6.0 Information, journal et esthétisme organisationnel
 - 6.1 Matériel d'information
 - 6.2 Médias
- 7.0 Élections
 - 7.1 Présentation
 - 7.2 Plénière
 - 7.3 Scrutin
- 8.0 Finances
 - 8.1 Révision des prévisions budgétaires 2011-2012

- 8.2 Fond d'entraide
- 9.0 Avis de motion
 - 9.1 Dépôt des avis de motion
 - 9.2 Traitement des avis de motion
- 10.0 Varia
- 11.0 Fermeture
 - Proposée par Conseil exécutif
 - Appuyée par l'AGEECLG
 - Adoptée à l'unanimité

1.3 Lecture et adoption du procès-verbal

1.3.1 L'adoption du procès-verbal du Congrès de l'ASSÉ des 23 et 24 avril 2011

Proposée par Conseil exécutif
Appuyée par l'AFESH-UQÀM

1.3.1.1 Amendement : De modifier la proposition 10.0.2 pour : «Biffer « cinq (5) » au chapitre 8 : Comité du journal, article 37 : Composition, au chapitre 9 : Comité femmes, article 40 : Composition et au chapitre 10 : Comité à la mobilisation, article 45 : Composition et de biffer « trois (3) » au chapitre 7 : Comités de travail, article 30 : Composition.»

Proposé par l'AFESH-UQÀM
Appuyé par l'AEMSP-UQÀM
Adopté à l'unanimité

Sur la principale 1.3.1 tel qu'amendée
Adoptée à l'unanimité

1.4 Présentation du déroulement du Congrès et des procédures

1.4.1 Le Conseil exécutif propose une présentation de 10 minutes des procédures faite par le praesidium.

Proposée par le Conseil exécutif
Appuyée par la SOGEECOM
Adoptée à l'unanimité

2.0 Bilan

2.1 Associations étudiantes

2.1.1 Un tour de salle de toutes les associations étudiantes pour faire un bilan de leur situation au local.

Proposée par le Conseil exécutif
Appuyée par l'AÉHUM
Adoptée à l'unanimité

2.2 Comités et Conseils

2.2.1 Une présentation de 10 minutes du bilan des activités du Conseil exécutif suivie d'une période de question de 15 minutes.

Proposée par le Conseil exécutif
Appuyée par l'AEMSP-UQÀM
Adoptée à l'unanimité

Début de la présentation à 10h40. Fin de la période de questions à 10h48.

2.2.2 Une présentation de 5 minutes du bilan des activités de chaque Comité et Conseil suivie d'une période de questions de 5 minutes.

Proposée par le Conseil exécutif
Appuyée par la SOGEECOM
Adoptée à l'unanimité

Début de la présentation à 10h49. Fin de la période de questions à 11h02.

Proposition privilégiée : Pause de 7 minutes.

Proposée par le Conseil exécutif
Appuyée la SOGEECOM
Adoptée à l'unanimité

Début de la pause à 11h02. La reprise à 11h13.

2.3 Rassemblement national étudiant

Proposition privilégiée : Une présentation de 10 minutes du bilan du Rassemblement national étudiant fait par le Conseil exécutif suivie d'une plénière de 45 minutes sur le Rassemblement national étudiant et sur les propositions qui y ont été adoptées.

Proposée par le Conseil exécutif
Appuyée par l'AFESH-UQÀM
Adoptée à l'unanimité

Début de la présentation à 11h16.

Début de la plénière à 11h22. Fin de la plénière à 12h07.

2.3.1 Que l'ASSÉ lance un appel à la création d'une coalition de l'ASSÉ élargie sur les bases de l'opposition à la hausse des frais de scolarité, le principe de gratuité scolaire et le syndicalisme de combat. Que l'ASSÉ participe à un éventuel Rassemblement national étudiant sans toute fois l'organiser, dans la perspective de favoriser la mise sur pied d'une coalition autour de l'ASSÉ.

Proposée par l'AFESH-UQÀM
Appuyée par l'AÉCSL

Proposition privilégiée : Scinder la principale 2.3.1 après « et le syndicalisme de combat ».

Proposée par la SOGEECOM
Appuyée par l'AÉHUM
Adoptée à l'unanimité

2.3.1.a Que l'ASSÉ lance un appel à la création d'une coalition de l'ASSÉ élargie sur les bases de l'opposition à la hausse des frais de scolarité, le principe de gratuité scolaire et le syndicalisme de combat.

2.3.1.a.1 Amendement : Remplacer « Que l'ASSÉ lance un appel à la création d'une coalition de l'ASSÉ élargie » par « Que l'ASSÉ lance un appel à la consultation des assemblées générales sur les modalités de création d'une coalition de l'ASSÉ; la CLASSE »

Proposé par l'AFESH-UQÀM
Appuyé par l'AFÉA-UQÀM

Proposition incidente : Un temps de rédaction de 1 minute.

Proposée par l'AFÉA-UQÀM
Appuyée par l'AÉCSL
Adoptée à l'unanimité

2.3.1.a.1.1 Sous-amendement : Remplacer « de création d'une » par « d'adhésion à une ».

Proposé par l'AFÉA-UQÀM
Appuyé par la SOGEECOM
Pour : 0 Contre : 13 Abstention : 1
Battu à majorité

Proposition dilatoire : La question préalable sur l'amendement 2.3.1.a.1.

Proposée par la SOGEECOM
Appuyée par l'AGES
Pour : 10 Contre : 3
Adoptée à l'unanimité

Sur l'amendement 2.3.1.a.1

Pour : 7 Contre : 1 Abstention : 6
Adopté à majorité

2.3.1.a.2 Amendement de biffer « la CLASSE ».

Proposé par l'AECM
Appuyé par l'AGES
Pour : 8 Contre : 4 Abstention : 2
Adopté à majorité

Proposition dilatoire : La question préalable sur la principale 2.3.1.a.

Proposée par l'AFESH-UQÀM
Appuyée par l'AECS
Pour : 12 Contre : 2
Adoptée à majorité

Sur la principale 2.3.1.a telle qu'amendée:

Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 2
Adoptée à majorité

Proposition privilégiée : Une pause de 35 minutes pour le dîner.

Proposée par le Conseil exécutif
Appuyée par l'AEHUM
Adoptée à l'unanimité

Début de la pause à 12h52. La reprise à 13h45.

2.3.1.b Que l'ASSÉ participe à un éventuel Rassemblement national étudiant sans toute fois l'organiser, dans la perspective de favoriser la mise sur pied d'une coalition autour de l'ASSÉ.

2.3.1.b.1 Amendement : Remplacer « Que l'ASSÉ participe » par «Que l'ASSÉ invite ses membres à participer ».

Proposé par l'AEMH-UQÀM
Appuyé par l'AGEECLG
Pour : 11 Contre : 0 Abstentions : 3
Adopté à majorité

Sur la principale 2.3.1.b.1 telle qu'amendée

Pour : 9 Contre : 0 Abstentions: 5
Adoptée à majorité

2.3.2 Que l'ASSÉ reconnaisse les décisions suivantes prises au Rassemblement national étudiant et qu'elle

les considère comme bases de la lutte qui s'amorce :

- Que le Rassemblement national étudiant déclare que son opposition à la hausse des frais de scolarité n'est pas négociable. Que ni l'impôt post-universitaire, ni le remboursement proportionnel aux revenus, ni une bonification à l'aide financière aux études, ni des coupures dans les services publics ne constituent des mesures palliatives acceptables à une hausse des frais de scolarité.
- Que le Rassemblement national étudiant 2011 prône la réinstauration de la taxe sur le capital des institutions financières, l'ajout de nouveaux paliers d'imposition et l'augmentation des taxes sur les grandes entreprises comme solutions alternatives à la hausse des frais de scolarité.

Proposée par l'AFESH-UQÀM

Appuyée par l'AFÉA-UQÀM

Adoptée à l'unanimité

Considérant que le Rassemblement national étudiant reconnaît qu'une collaboration entre les associations nationales permettrait d'augmenter significativement les chances de bloquer la hausse des frais de scolarité.

Considérant qu'une telle collaboration ne sera possible qu'à condition que chacune de ces associations respectent les trois clauses suivantes :

- *La clause de solidarité: Que chacune des associations nationales refuse de négocier avec le gouvernement si celui-ci exclut l'une d'entre elles.*
- *La clause de non-recommandation: Que les associations étudiantes nationales s'engagent à ne pas recommander une proposition du gouvernement à ses membres afin de laisser réellement aux assemblées générales locales le dernier mot quant à la poursuite de la grève.*
- *La clause de non-dénonciation: Que les associations étudiantes nationales s'engagent à ne pas dénoncer dans les médias les actions entreprises par les autres organisations nationales et associations locales.*

2.3.3 Que l'ASSÉ fasse un appel au respect des ententes émanant du Rassemblement national étudiant de la part des diverses organisations et associations étudiantes du Québec.

Proposée par l'AFESH-UQÀM

Appuyée par le SECMV

2.3.3.1 Amendement : Remplacer l'ensemble de la proposition principale par :

« Que l'ASSÉ reconnaisse qu'une collaboration avec les autres associations nationales permettrait d'augmenter significativement nos chances de bloquer la hausse des frais de scolarité, mais qu'une telle collaboration ne soit possible qu'à condition que chacune de ces associations respecte les trois clauses suivantes :

- La clause de solidarité : Que chacune des associations nationales refuse de négocier avec le gouvernement si celui-ci exclut l'une d'entre elles de la table de négociation.
- La clause de non-recommandation : Que les associations étudiantes nationales s'engagent à ne pas recommander une proposition du gouvernement à ses membres afin de laisser réellement aux assemblées générales locales le dernier mot.
- La clause de non-dénonciation : Que les associations étudiantes nationales s'engagent à ne pas dénoncer les actions entreprises par les autres organisations nationales et associations locales.

Que l'ASSÉ accepte de collaborer avec les autres organisations nationales conditionnellement à leur acceptation de ces trois clauses.

Que le 7 janvier 2012 soit la date butoir de négociation de ces clauses, soit deux semaines avant le premier Congrès d'hiver de l'ASSÉ. Que la ratification finale de l'entente ait lieu lors du Congrès des 21 et 22 janvier 2012.

Proposé par l'AECSPP-UQÀM

Appuyé par l'AGES

Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 4
Adopté à majorité

Retour à la principale 2.3.3 tel qu'amendée
Pour : 8 Contre : 0 Abstention : 6
Adoptée à majorité

2.4 Campagne estivale

3.0 Revendications

3.1 Campagne 2011 – 2012

Proposition privilégiée : Une plénière de 30 minutes sur les possibilités de préciser la revendication de l'ASSÉ concernant la hausse des frais de scolarité.

Proposée par le Conseil exécutif
Appuyée par l'AGEECLG
Adoptée à l'unanimité

Début de la plénière à 14h33. Fin de la plénière à 15h03.

Proposition privilégiée : Un caucus non-mixte cégeps/universités d'une durée de 45 minutes sur les revendications pour la campagne 2011-2012 de l'ASSÉ, suivi d'un retour de 15 minutes.

Proposée par l'AFÉA-UQÀM
Appuyée par l'AGECD
Pour : 9 Contre : 4 Abstention : 1
Adoptée à majorité

Début du caucus à 15h25.

Début du retour à 16h25. Fin du retour à 16h33.

Proposition privilégiée : Suspendre l'article 33 du code des règles de procédures de l'ASSÉ

Proposée par l'AFÉA-UQÀM
Appuyée par l'AFESH-UQÀM
Pour : 9 Contre : 2 Abstention : 2
Adopté à majorité des deux-tiers

Proposition privilégiée : Reconsidération de la proposition suivante adoptée lors du Congrès des 23 et 24 avril 2011 « Que la prochaine campagne de l'ASSÉ soit contre la hausse des frais de scolarité et des frais afférents, et que les revendications soient les deux suivantes :

- Contre toute hausse des frais de scolarité et des frais afférents dans une perspective de gratuité scolaire;
- Pour un financement public de l'éducation postsecondaire libre de l'ingérence du privé »

Proposée par l'AFÉA-UQÀM
Appuyée par l'AFESH-UQÀM
Pour : 6 Contre : 3 Abstention : 4
Adoptée à majorité

3.1.1 Que la prochaine campagne de l'ASSÉ soit contre la hausse des frais des frais de scolarité et des frais afférents et que les revendications soient les deux suivantes :

- Contre toute hausse des frais de scolarité et des frais afférents dans une perspective de gratuité scolaire;

- Pour un financement public de l'éducation postsecondaire libre de l'ingérence du privé.

3.1.1.1 Amendement : Remplacer l'ensemble de la proposition par :

« *Considérant que ce n'est pas tant la hausse des frais de scolarité qui est un frein à l'accessibilité mais bien les frais de scolarité eux-mêmes;*

Considérant néanmoins la nécessité de concentrer notre lutte contre l'offensive sans précédent du gouvernement contre le mouvement étudiant;

Considérant la nécessité de mettre fin à une distinction inique entre étudiants québécois, étudiantes québécoises et les autres;

Que la campagne de l'ASSÉ soit :

- Contre toute hausse de frais dans une perspective de gratuité scolaire sans considération pour l'origine des étudiantes et étudiants
- Pour une éducation de qualité, libre de l'ingérence du privé
- Contre les compressions budgétaires affectant les cégep et l'ensemble des services publics »

Proposé par l'AEMH-UQÀM

Appuyé par l'AFESH-UQÀM

Proposition privilégiée : Temps de rédaction de 2 minutes (16h58 à 17h00)

Proposée par l'AFÉA-UQÀM

Appuyée par l'AGES

Adoptée à l'unanimité

Début du temps de rédaction à 16h58. Fin du temps de rédaction à 17h00.

3.1.1.1.1 Sous-amendement : Biffer « perspective de gratuité scolaire » dans le premier point des revendications et de remplacer « une éducation de qualité, libre de l'ingérence du privé » par « pour une réduction des frais des scolarité dans une perspective de gratuité scolaire ».

Proposé par l'AFÉA-UQÀM

Appuyé par l'AEMSP-UQÀM

Décret d'une pause de 10 minutes par le senti à 17h17. La reprise à 17h27.

Proposition dilatoire : Question préalable sur le sous-amendement 3.1.1.1.1.

Proposée par l'AFESH-UQÀM

Appuyée par le SECMV

Adoptée à l'unanimité

Sur le sous-amendement 3.1.1.1.1

Pour : 3 Contre : 5 Abstention : 5

Rejeté à majorité

Sur l'amendement 3.1.1.1

Pour : 8 Contre : 0 Abstention : 5

Adopté à majorité

L'amendement 3.1.1.1 dispose de la principale 3.1.1

3.2 Autres

Proposition privilégiée : Présentation de 2 minutes de la proposition de l'AECSSP-UQÀM suivante: « Que l'ASSÉ interprète sa position de ne pas faire de lobby auprès des partis politiques comme suit :

- Ne pas prendre position en faveur d'un parti politique en particulier.

- Ne pas faire de lobby auprès des partis politiques, c'est-à-dire ne pas rencontrer des élu-e-s ni tenter de prendre des ententes et de faire des alliances avec les partis politiques. Le tout en dehors d'une négociation avec le gouvernement pour mettre fin à la grève, par exemple.
- Cependant, interpeller les partis dans l'espace public pour qu'ils s'engagent envers la gratuité scolaire afin de les confronter face à leurs contradictions et de permettre de faire pression sur le gouvernement, qui en bout de ligne prend la décision sur la hausse des frais.
- Accepter de présenter les positions et le plan d'action de l'ASSÉ dans des instances publiques des partis lorsque ceux-ci en font la demande, le tout dans l'optique de faire connaître par le plus grand nombre possible les revendications de l'ASSÉ et non de faire des alliances avec les partis.»

Proposée par l'AECSSP-UQÀM
Appuyée par la SOGEECOM
Adoptée à l'unanimité

Début de la présentation à 17h43. Fin de la présentation à 17h45.

Proposition dilatoire : Passer au point « 4.2 Lutte contre la tarification, les compressions et la privatisation des services publics. »

Proposée par le Conseil exécutif
Appuyée par l'AECS
Pour : 2 Contre : 10 Abstention : 1
Rejetée à majorité

4.0 Plan d'action

4.1 Luites en éducation

Proposition privilégiée : Une plénière de 45 minutes sur la participation de l'ASSÉ à une manifestation conjointe avec la FECQ, la FEUQ et la TaCEQ ainsi que sur les balises relatives à cette participation. (17h50 à 18h35)

Proposée par le Conseil exécutif
Appuyée par la SOGEECOM
Adoptée à l'unanimité

Considérant qu'il est important, tant pour la mobilisation à l'interne que pour la construction d'un rapport de force face au gouvernement, de tenir une manifestation monstre en cette session d'automne;
Considérant qu'une collaboration ponctuelle avec les autres associations étudiantes nationales de nuira pas significativement à la capacité de l'ASSÉ de se dissocier de celles-ci dans le futur si besoin est;

4.1.1 Que l'ASSÉ participe à la manifestation conjointe du 10 novembre 2011 à condition que les balises suivantes soient respectées :

- Que toutes les organisations nationales participantes aient une visibilité équivalente lors des sorties médiatiques, dans la promotion de l'événement et sur les bannières de tête lors de la manifestation.
- Que le service d'ordre soit effectué par des étudiantes et étudiants et qu'il soit organisé conjointement avec chacune des associations étudiantes nationales participantes et n'aie comme but que la protection et la sécurité des manifestants et manifestantes face à une répression possible des forces de l'ordre.
- Qu'il n'y ait pas de collaboration avec la police pendant la manifestation que le trajet de la manifestation ne leur soit pas transmis.
- Que les associations étudiantes nationales s'engagent à ne pas dénoncer les actions entreprises par

les autres organisations nationales et associations locales qui pourraient avoir lieu pendant la manifestation.

- Que pendant la manifestation se tiennent des actions de visibilité et de perturbations.

Que le Conseil exécutif de l'ASSÉ travaille à l'élaboration d'un plan B pour la manifestation nationale du 10 novembre avec les organisations nationales et locales qui sont en accord avec ces balises, advenant l'échec de négociations.

Proposée par l'AFESH-UQÀM

Appuyée par l'AGES

4.1.1.1 Amendement : Remplacer « sur les bannières de tête lors de la manifestation. » par « qu'aucun nom ou logo d'association étudiante ne soit affiché en bannière de tête ».

Proposée par l'AGES

Appuyée par AÉÉA-UL

Proposition incidente : La question préalable sur l'amendement 4.1.1.1.

Proposée par l'AFÉA-UQÀM

Appuyée par l'AÉHUM

Adoptée à l'unanimité

Sur l'amendement 4.1.1.1

Pour : 3 Contre : 9 Abstention : 1

Rejeté à majorité

4.1.1.2 Amendement : Biffer « et n'aie comme but que la protection et la sécurité des manifestantes et manifestants face à une répression possible des forces de l'ordre. »

Proposé par l'AECSSP-UQÀM

Appuyé par AGES

Pour : 8 Contre : 1 Abstention : 3

Adopté à majorité

4.1.1.3 Amendement : D'ajouter « Qu'une entente écrite soit signée afin de consolider ces balises »

Proposé par l'AÉHUM

Appuyé par le SECMV

Adopté à l'unanimité

4.1.1.4 Amendement : Remplacer « à condition que les balises suivantes soient respectées » par « et que les balises soient »

Proposé par le Conseil exécutif

Appuyé par l'AFÉA-UQÀM

Pour : 7 Contre : 2 Abstention : 4

Adopté à majorité

Proposition privilégiée : Scinder la principale entre chacune des balises.

Proposée par l'AGECD

Appuyée par AGES

Pour : 2 Contre : 10 Abstention : 2

Rejetée à majorité

4.1.1.5 Amendement : Biffer troisième balise et de la remplacer par « Que la collaboration avec la police pendant la manifestation soit minimale et n'ait comme but que la protection et la sécurité des manifestantes et manifestants face à une répression possible des forces de l'ordre. »

Proposée par l'AECSSP-UQÀM

Appuyée L'AFÉA-UQÀM

Proposition incidente : Question préalable sur l'amendement 4.1.1.5

Proposée par la SOGEECOM
Appuyée par l'AGES
Pour : 10 Contre : 1
Adoptée à majorité

Sur l'amendement 4.1.1.5

Pour : 4 Contre : 5 Abstention : 4
Rejetée à majorité

Proposition dilatoire : Mise sur table de la principale 4.1.1 tel qu'amendée

Proposée par l'AFÉA-UQÀM
Appuyée par l'AECS
Pour : 3 Contre : 9 Abstention : 1
Rejeté à majorité

Proposition privilégiée : Pause d'une heure pour le souper (19h42 à 20h55)

Proposée par l'AFÉA-UQÀM
Appuyée par l'AECSL
Adoptée à l'unanimité

Proposition privilégiée : De tenir un huis clos du procès-verbal et visant les délégations non-membres pour le reste du point concernant la négociation des balises avec les fédérations étudiantes tout de suite après l'adoption du vote sur la participation à la manifestation conjointe.

Proposée par l'AFÉA-UQÀM
Appuyées par AEMSP-UQÀM
Pour : 0 Contre : 10 Abstention : 4
Rejeté à majorité

Proposition privilégiée : Reconsidération session tenante de l'amendement 4.1.1.5

Proposée par l'AEMSP-UQÀM
Appuyée par AGECD
Pour : 8 Contre : 2 Abstention : 3
Adoptée aux deux tiers

4.1.1.5 Amendement : Biffer troisième balise et la remplacer par « Que la collaboration avec la police pendant la manifestation soit minimale et n'ait comme but que la protection et la sécurité des manifestantes et manifestants face à une répression possible des forces de l'ordre. »

Proposition incidente : La question préalable sur l'amendement 4.1.1.5 en terminant les tours de paroles.

Proposée par la SOGEECOM
Appuyée par AGECLG
Pour : 9 Contre : 3
Adoptée à majorité

Sur l'amendement 4.1.1.5

Pour : 9 Contre : 2 Abstention : 1
Adopté à majorité.

4.1.1.6 Amendement : D'ajouter à la première balise : « lors de la manifestation et que les discours et les sorties médiatiques n'amènent pas des revendications opposées aux positions de l'ASSÉ ».

Proposée par AECSL
Appuyée par l'AFESH-UQÀM

Proposition incidente : La question préalable sur l'amendement 4.1.1.6.

Proposée par l'AFESH
Appuyée par l'AGES
Adoptée à majorité

Sur l'amendement 4.1.1.6 :

Pour : 1 Contre : 11 Abstention : 2
Rejetée à l'unanimité

Proposition privilégiée : L'ajournement jusqu'à demain 9h00.

Proposée par l'AÉHUM
Appuyée par AECSL
Pour : 4 Contre : 6 Abstention : 2
Rejetée à majorité

Proposition incidente : La question préalable sur la principale 4.1.1

Proposée par l'AGEECLG
Appuyée par la SOGEECOM
Pour : 14 Contre : 0
Adopté à l'unanimité

Sur la principale 4.1.1

Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 3
Adoptée à majorité

Proposition privilégiée : L'ajournement à 21h55 jusqu'à demain 9h00.

Proposée par la SOGEECOM
Appuyée par l'AGEECLG
Adopté à l'unanimité

L'ajournement à 21h55.

Proposition privilégiée : La reprise à 9h20.

Proposée par l'AFESH-UQÀM
Appuyée par le SECMV
Adoptée à l'unanimité

4.1.2 Que soit créé un Comité ad hoc légal tel que présenté en annexe A du présent procès-verbal et que Shanie Morasse siège sur ce comité.

Proposée par le Conseil de Coordination
Appuyée par l'AFESH-UQÀM
Adoptée à l'unanimité

4.1.3 Que Laurence Côté, Andrée Bourbeau et Julien Lamalice siègent également sur le comité ad hoc.

Proposée par le Conseil exécutif
Appuyée par l'AFESH-UQÀM
Adoptée à l'unanimité

Considérant que l'ASSÉ a déjà ratifié la déclaration de principe de la Fédération Autonome de l'enseignement,

4.1.4 Que l'ASSÉ participe à la Semaine de l'école Publique pour l'année 2011.

Proposée par le Conseil exécutif

Appuyée par l'AGECD
Adoptée à l'unanimité

4.1.5 L'adoption du plan d'action en annexe B du présent procès-verbal.

Proposée par le Conseil exécutif
Appuyée par le SECMV

4.1.5.1 Amendement : De déplacer « Publication de l'Ultimatum spécial GGI après la manifestation nationale » au mois d'octobre plutôt qu'au mois de novembre et de remplacer et de retirer « après la manifestation nationale ».

Proposé par l'AFESH-UQÀM
Appuyé par le SECMV
Pour : 10 Contre : 1 Abstention : 1
Adopté à majorité

4.1.5.2 Amendement : D'ajouter « Publication d'une revue Ultimatum sous le thème de la condition étudiante » au mois de janvier 2012.

Proposé par l'AFESH-UQÀM
Appuyé par l'AGEECLG

4.1.5.2.1 Sous-amendement : De biffer « sous le thème de la condition étudiante ».

Proposé par l'AFESH-UQÀM
Appuyé l'AEMSP-UQÀM
Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 1
Adopté à majorité

4.1.5.2.2 Sous-amendement : D'ajouter « sous le thème : « Droit à l'éducation : principes derrière un mouvement de contestation » ».

Proposé par l'AFÉA-UQÀM
Appuyé par l'AGECD

Proposition dilatoire : La question préalable sur le sous-amendement 4.2.5.2.2.

Proposée par l'AFESH-UQÀM
Appuyée par l'AFÉA-UL
Adoptée à l'unanimité

Sur le sous-amendement 4.1.5.2.2 :

Pour : 1 Contre : 10 Abstention : 1
Rejeté à majorité

Proposition dilatoire : La question préalable sur l'amendement 4.1.5.2.

Proposée par l'AFÉA-UL
Appuyée par le SECMV
Adoptée à l'unanimité

Sur l'amendement 4.1.5.2 tel que sous-amendé :

Pour : 4 Contre : 4 Abstention : 4
Mise en dépôt automatique

4.1.5.3 Amendement : D'ajouter « Une action féministe contre la hausse des frais de scolarité organisée en collaboration avec le Comité femmes » au mois de novembre.

Proposé par le Comité femmes
Appuyé par le SECMV
Adopté à l'unanimité

4.1.5.4 Amendement : D'ajouter « Publication d'un Ultimatum express sur la manifestation du 10 novembre » en octobre et « Publication d'un Ultimatum express : En route vers la GGI » en novembre.

Proposé par l'AFÉA-UQÀM

Appuyé par le SECMV

Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 2

Adopté à majorité

Sur la proposition principale 4.1.5 tel qu'amendée

Adoptée à l'unanimité

Proposition privilégiée : Une pause de 10 minutes à 11h08.

Proposée par l'AFÉA-UQÀM

Appuyée par le SECMV

Pour : 10 Contre : 2 Abstention : 0

Adoptée à majorité

La reprise à 11h28.

4.2 Lutte contre la tarification, les compressions et la privatisation des services publics

Proposition privilégiée : Que Gabriel Nadeau-Dubois fasse une présentation de 10 minutes suivie d'une plénière de 20 minutes sur le plan d'action de la coalition pour l'année 2011-2012.

Proposée par le Conseil exécutif

Appuyée par l'AEMSP-UQÀM

Adoptée à l'unanimité

Début de la présentation à 11h33.

Début de la plénière à 11h38. Fin de la plénière à 11h45.

4.2.1 Que l'ASSÉ participe à l'action organisée par la Coalition opposée à la tarification et à la privatisation des services publics lors du Congrès du Parti Libéral du Québec.

Proposée par le Conseil exécutif

Appuyée la SOGEECOM

Adoptée à l'unanimité

4.2.2 Que l'ASSÉ participe à l'action de blocage ferme d'une cible politique organisée à Montréal par la Coalition opposée à la tarification et à la privatisation des services publics au mois de février ou de mars supportée par une manifestation d'ampleur.

Proposée par le Conseil exécutif

Appuyée par l'AFESH-UQÀM

Adoptée à l'unanimité

Proposition privilégiée : Une pause de 45 minutes pour le dîner.

Proposée par le Conseil exécutif

Appuyée par le SECMV

Adoptée à l'unanimité

Le début de la pause à 11h59. La reprise à 12h57.

4.3 Autres luttes sociales

4.4 Calendrier

5.0 Femmes

5.1 Que l'ASSÉ réitère l'importance de la féminisation et des pratiques féministes telles que présentées dans ses Statuts et règlements.

Proposée par l'AFESH-UQÀM
Appuyée par l'AFÉA-UQAM
Adoptée à l'unanimité

Proposition privilégiée : Un caucus non-mixte de 45 minutes sur les mécanismes à mettre de l'avant au local et au national permettant d'inclure dans le discours et les actions une analyse issue des groupes invisibilisés (femmes, étudiants étrangers et étudiantes étrangères, parents étudiants, etc.) suivi d'un retour de 15 minutes.

Proposée par le Comité femmes
Appuyée par l'AGECD
Adoptée à l'unanimité

Début du caucus à 13h08.

Début du retour à 14h10. Fin du retour à 14h24.

5.2 Que le Comité information de l'ASSÉ produise du matériel d'information apportant une perspective féministe sur l'impact de la hausse des frais de scolarité.

Proposée par la SOGEECOM
Appuyée par l'AFESH-UQÀM

Proposition dilatoire : La question préalable.

Proposée par l'AFESH-UQÀM
Appuyée par l'AFÉA-UL

Sur la proposition 5.2

Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0
Adoptée à l'unanimité

Proposition privilégiée : Une pause de 7 minutes.

Proposée par le Conseil exécutif
Appuyée par la SOGEECOM
Adoptée à l'unanimité

Début de la pause à 14h54. La reprise à 15h04.

5.3 Que soit organisée par le Comité femmes, au mois d'octobre, une rencontre féministe élargie mixte au niveau national.

Proposée par l'AFESH-UQÀM
Appuyée par le SECMV
Adoptée à l'unanimité

6.0 Information, journal et esthétisme organisationnel

6.1 Matériel d'information

Proposition privilégiée : Une plénière de 30 minutes sur l'esthétisme du matériel d'information de l'ASSÉ.

Proposée par le Conseil exécutif
Appuyée par l'AFÉA-UL

Proposition dilatoire : La mise en dépôt de la proposition privilégiée.

Proposée par l'AFESH-UQÀM
Appuyée par l'AGEECLG
Adoptée à l'unanimité

6.2 Médias

Proposition privilégiée : Une plénière de 30 minutes sur le rôle de porte-parole à l'ASSÉ.

Proposée par le Conseil exécutif
Appuyée par l'AGECD
Adoptée à l'unanimité

Début de la plénière à 15h16. Fin de la plénière à 15h46.

Considérant l'importance des médias pour la campagne actuelle;

Considérant les positions féministes de l'ASSÉ et la nécessité qu'elles se reflètent dans les interventions de l'ASSÉ dans l'espace public;

6.1.2 Que le Congrès d'octobre nomme des porte-paroles respectant la parité homme-femme, cégep-université pour sa campagne 2011-2012

Que les conditions d'éligibilité des candidatures soient les suivantes:

- Seules les candidatures ayant été présentées via une lettre de présentation déposée dans le cahier de Congrès 48 heures avant l'ouverture du Congrès d'octobre;
- Seul-e-s les étudiants et étudiantes membres de l'ASSÉ sont éligibles;
- Seul-e-s les candidatures ayant reçu l'appui d'au moins une association étudiante membre sont éligibles.

Proposée par l'AFESH-UQÀM
Appuyée par le SECMV

6.2.1.1 Amendement : De rajouter « et préférablement » entre « homme-femme » et « cégep-université ».

Proposé par le Conseil exécutif
Appuyé par l'AGEECLG
Adopté à l'unanimité

6.2.1.2 Amendement : De remplacer « nomme » par « élise ».

Proposé par le SECMV
Appuyé par l'AÉCSL
Adopté à l'unanimité

6.2.1.3 Amendement : Remplacer « le Congrès d'octobre » par « le présent Congrès ».

Proposé par l'AFESH-UQÀM
Appuyé par l'AGEECLG

L'amendement est jugé irrecevable par l'animation; il dénature la proposition.

Proposition spéciale : Appel de la décision de l'animation.

Proposée par l'AECSPP-UQÀM
Appuyée par l'AGEECLG
Pour : 5 Contre : 5 Abstention : 0
La décision de l'animation est maintenue.

Proposition dilatoire : La question préalable avec la fin des tours de parole.

Proposée par l'AEÉA-UL

Appuyée par le SECMV
Adoptée à l'unanimité

Sur la proposition 6.2.1 telle qu'amendée
Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 2
Adoptée à majorité

Proposition privilégiée : Pause de 5 minutes

Proposée par l'AFESH-UQÀM
Appuyée par le SECMV
Adoptée à l'unanimité

Début de la pause à 16h31. La reprise à 16h44.

Considérant l'importance de démocratiser les tâches reliées au travail médiatique;

6.2.2 Qu'un Comité ad hoc média soit mis sur pied;

Que le ou la Secrétaire aux communications de l'ASSÉ soit chargé de sa coordination;

Que les mandats de ce comité soient les suivants :

- Élaborer la stratégie médiatique de l'ASSÉ
- Organiser les sorties médiatiques de l'ASSÉ
- Former des porte-paroles du local dans chaque association membre de l'ASSÉ
- Assister les associations étudiantes lors de leurs sorties médiatiques
- Assurer un discours médiatique féministe

Que ce comité soit formé de la ou du Secrétaire aux communications, des deux porte-paroles de l'ASSÉ, ainsi que de trois autres personnes.

Proposée par le Conseil exécutif
Appuyée par l'AFÉEA-UL

6.2.2.1 Amendement : Biffer « deux ».

Proposé par l'AFESH-UQÀM
Appuyé par le SECMV
Pour : 6 Contre : 0 Abstention : 5
Adopté à majorité

6.2.2.2 Amendement : Remplace « trois » par « Anne-Marie Provost et deux ».

Propose par l'AFÉEA-UQÀM
Appuyé par l'AFESH-UQÀM
Adopté à l'unanimité

Sur la proposition principale 6.2.2 telle qu'amendée
Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 1
Adoptée à majorité

6.2.3 Que des porte-paroles au local soient formé-e-s dans chacune des associations membres de l'ASSÉ et que ces derniers et dernières soient intégré-e-s lorsque possible dans les sorties médiatiques de l'ASSÉ, notamment dans le cadre des actions locales prévues au plan d'action actuel.

Proposée par le Conseil exécutif
Appuyée par l'AFESH-UQÀM

6.3.2.1 Amendement : Remplacer « chacune des » par « les » avant « associations membres ».

Proposée par l'AGECD
Appuyée l'AGEECLG

Adopté à l'unanimité

Sur la proposition principale 6.3.2 telle qu'amendée

Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

Adoptée à l'unanimité

Proposition privilégiée : Une plénière de 30 minutes sur la position médiatique de l'ASSÉ concernant la diversité des tactiques et les actions dites "violentes ».

Proposée par le Conseil exécutif

Appuyée par l'AEMSP-UQÀM

Proposition dilatoire : Mettre en dépôt la proposition de plénière.

Proposée par l'AGEECLG

Appuyée par l'AFESH-UQÀM

Pour : 1 Contre : 6 Abstention : 4

Rejetée à majorité

Sur la proposition de plénière

Pour : 3 Contre : 3 Abstention : 5

Mise en dépôt automatique

7.0 Élections

7.1 Présentation

Proposition privilégiée : De rouvrir le point « 4.1 Luttés en éducation ».

Proposée par l'AFESH-UQÀM

Appuyée par l'AFÉA-UQÀM

Adoptée à l'unanimité

4.0 Plan d'action

4.1 Luttés en éducation

4.1.6 Que Jean-Michel Thériault, un ou une délégué-e collégial-e et un ou une délégué-e universitaire soient mandaté-e-s de négocier avec les autres groupes nationaux concernant la manifestation conjointe.

Proposée par l'AFESH-UQÀM

Appuyée par l'AFÉA-UQÀM

4.1.6.1 Amendement : De remplacer « un ou une délégué-e universitaire » par « Alain Savard ».

Proposé par l'AFÉA-UQÀM

Appuyé par l'AEMSP-UQÀM

Adopté à l'unanimité

4.1.6.2 Amendement : Que ces négociations, dans la mesure du possible, soient ouvertes à des observatrices étudiantes et observateurs étudiants délégué-e-s.

Proposé par l'AEMSP-UQÀM

Appuyé par l'AÉCSL

Proposition dilatoire : La question préalable avec la fin des tours de parole.

Proposée par l'AGEECLG

Appuyée par l'AFÉA-UL

Adoptée à l'unanimité

Sur l'amendement 4.1.6.2

Pour : 2 Contre : 7 Abstention : 2
Rejeté à majorité

4.1.6.3 Amendement : Remplacer « un ou une délégué-e collégial-e » par « Delphine Labrecque-Synnott ».

Proposé par la SOGEECOM
Appuyé par le SECMV
Adopté à l'unanimité

4.1.6.4 Amendement : De rajouter « et Anne-Marie Provost du Comité ad hoc médias ».

Proposé par l'AFESH-UQÀM
Appuyé par l'AGEECLG
Pour : 6 Contre : 3 Abstention : 2
Adopté à majorité

Sur la proposition 4.1.6 telle qu'amendée

Adoptée à l'unanimité

Proposition privilégiée : Pause de 40 minutes pour le souper.

Proposée par le Conseil exécutif
Appuyée par le SECMV
Adoptée à l'unanimité

Début de la pause à 18h00. La reprise à 18h46.

7.0 Élections

7.1 Présentation

7.2 Plénière

7.3 Scrutin

7.3.1 Que Marie-Ève Tremblay-Cléroux soit élue au Comité formation.

Proposée par l'AFÉA-UQÀM
Appuyée par l'AFESH-UQÀM
Adoptée à l'unanimité

8.0 Finance

8.1 Révisions des prévisions budgétaires

Proposition privilégiée : Une présentation de 10 minutes sur les révisions des prévisions budgétaires faite par le Conseil exécutif suivie d'une plénière de 11 minutes.

Proposée par le Conseil exécutif
Appuyée par l'AFESH-UQÀM
Adoptée à l'unanimité

Début de la présentation à 18h58.

Début de la plénière à 19h06.

Proposition privilégiée : De rallonger la plénière de 15 minutes.

Proposée par l'AFÉA-UQÀM
Appuyée par l'AFESH-UQÀM
Adoptée à l'unanimité

Fin de la plénière à 19h26.

8.1.1 Que l'ASSÉ accorde 1000,00\$ à la MASSE, au CRAM et au CRAALLL respectivement.

Proposée par l'AGEECLG
Appuyée par l'AGECD
Pour : 3 Contre : 1 Abstention : 6
Mise en dépôt automatique

8.2 Fond d'entraide

9.0 Avis de motion

9.1 Dépôt des avis de motion

9.1.1 Que soit rajouté à l'article 25 des Statuts et règlements :

« La ou le Secrétaire général-e du Conseil de Coordination est élu-e en Congrès en suivant la procédure d'élection habituelle. Le ou la Secrétaire Général-e a comme tâches:

1. Diffuser l'avis de convocation du Conseil de Coordination et s'assurer de la présence de tous ceux et toutes celles qui sont convoque-e-s ;
2. Préparer les ordres du jour et cahiers du Conseil de Coordination ;
3. S'assurer que les Comités et Conseils exécutent les taches pour lesquels ils ont été mandatés ;
4. Assister les Conseils et Comités si besoin est;
5. Faire un suivi de l'évolution des mandats et décisions prises en Conseil de Coordination. »

Déposée par le Conseil de Coordination

9.2 Traitement des avis de motion

9.2.1 Biffer « cinq (5) » au chapitre 8 : Comité du journal, article 37 : Composition, au chapitre 9 : Comité femmes, article 40 : Composition et au chapitre 10 : Comité à la mobilisation, article 45 : Composition et de biffer « trois (3) » au chapitre 7 : Comités de travail, article 30 : Composition.

Proposée par l'AEMSP-UQÀM
Appuyée par l'AFESH-UQÀM
Adoptée à l'unanimité

10. Varia

10.1 Motion soleil au Congrès pour le respect, la tolérance et l'ouverture entre délégation.

Proposé par le SECMV
Appuyé à l'unanimité
Adopté à l'unanimité

10.2 Motion gros câlin aux organisatrices et organisateurs du Congrès.

Proposé par l'AECSSP-UQÀM
Appuyé à l'unanimité
Adopté à l'unanimité

10.3 Motion soleil au praesidium de la fin de semaine et à la féminibûche.

Proposée par l'AFÉA-UQÀM
Appuyée à l'unanimité
Adoptée à l'unanimité

10.4 Motion soleil aux cuisiniers et cuisinières de la fin de semaine.

Proposé par l'AFESH-UQÀM
Appuyé à l'unanimité
Adopté à l'unanimité

10.5 Motion soleil aux bénévoles et à la pâtissière.

Proposé par l'AECS
Appuyé à l'unanimité
Adopté à l'unanimité

11.0 Levée

11.1 La levée du Congrès à 20h04.

Proposée par le SECMV
Appuyée l'AFESH-UQÀM
Adoptée à l'unanimité

Annexe A : Document de présentation du Comité ad hoc légal

PRÉAMBULE

Depuis plusieurs années, nous assistons à une transformation du comportement de l'État envers les mouvements sociaux. Nous pensons autant aux arrestations massives ayant eu lieu lors du sommet du G-20 à Toronto à l'été 2010 qu'au profilage politique s'opérant souvent lors de diverses manifestations. Le profilage politique prend forme lorsqu'un groupe ou un individu est traité différemment d'un autre pour des raisons subjectives souvent liées à l'idéologie politique.

L'un des groupes le plus touché par ce durcissement est le mouvement étudiant; les manifestations qu'il organise étant systématiquement considérées comme violentes. Toutefois, s'il y a une quelconque forme de violence, celle-ci est souvent causée par la présence disproportionnée et le comportement des forces de l'ordre envers les manifestants et les manifestantes. Alors qu'une manifestation syndicale sera considérée en général comme pacifique, une manifestation étudiante verra souvent l'antiémeute intervenir.

Il n'y a pas que l'intervention policière qui brime le droit des militants étudiants et des militantes étudiantes de manifester, nous devons aussi composer avec la judiciarisation des moyens employés par l'État contre les mouvements sociaux et les individus y participant. Nous pensons notamment au cas de Jaggi Singh, un militant altermondialiste, qui s'est vu accusé à maintes reprises à la suite des actions politiques dans le cadre de manifestation. Outre cette saga judiciaire et les arrestations massives que nous subissons lors de nos manifestations, de nombreuses arrestations individuelles ou visant des groupes ciblés laissent malheureusement les militant-e-s seul-e-s face aux procédures judiciaires qu'on leur impose. Ces exemples illustrent la criminalisation du droit de manifester.

Compte tenu de ces constatations, il est nécessaire de s'organiser sur le plan national pour soutenir toutes les personnes victimes de cette problématique. Pour ce faire, nous proposons la mise en place d'un comité ad hoc légal à l'ASSÉ qui aura pour fonction de gérer le **Fonds des arrêté-e-s de l'ASSÉ**, mis en place en 2007 (voir annexe 1 du présent document de présentation).

FONDS DES ARRÊTÉ-E-S DE L'ASSÉ

Principes :

Le fonds est solidaire avec toutes les personnes arrêtées dans le cadre de la lutte contre la hausse des frais de scolarité de 2011-2012, peu importe leur rôle dans l'organisation des manifestations ou leur position politique. Le fond considère que tous militants et toutes militantes arrêté-e-s dans le cadre de la contestation étudiante ont droit à un soutien logistique, humain et financier. Le comité considère que personne ne devrait être obligé de plaider coupable à cause d'un manque d'argent et il tente de répondre aux besoins de toutes et tous les arrêté-e-s.

Critères :

Le fonds est principalement destiné aux personnes arrêtées durant les mobilisations contre la hausse des frais de scolarité et qui ont établi un contact avec le comité légal de l'ASSÉ selon les critères ci-dessous.

L'argent sera donné prioritairement et selon l'ordre suivant :

- À celles et ceux faisant face à des accusations criminelles pouvant conduire à un emprisonnement;
- À celles et ceux n'ayant pas accès à d'autres sources de financement (aide juridique, associations locales, etc.);
- Aux militants et aux militantes ciblé-e-s pour leur rôle dans l'organisation politique.

Frais couverts :

Transport au lieu du jugement;
Frais juridiques (transcriptions, etc.);
Cautions;
Frais logistiques;

Demandes d'accès à l'information;
Frais des avocats et des avocates (**une entente préalable avec le comité légal est nécessaire**);
Autres dépenses liées aux coûts légaux.

Conflit d'intérêts :

Les accusé-e-s, les avocats et les avocates ne peuvent être élu-e-s au comité ad hoc légal. Les membres du comité doivent se retirer des réunions dans les cas où ils et elles pourraient avoir un conflit d'intérêts d'un autre type. Le comité ad hoc légal agit de façon autonome, mais est redevable en tout temps au congrès de l'ASSÉ. Le comité approuve les règles édictées ci-dessus et veille à leur mise en application. Il doit recevoir et statuer sur les demandes de financement de défense légale. Il est aussi habilité à rembourser les dépenses accumulées, sur présentation de reçus seulement.

COMITÉ AD HOC LÉGAL

COMPOSITION

Le Comité ad hoc légal est composé de cinq (5) membres élu-e-s par le Congrès.

ÉLIGIBILITÉ

Pour être éligible, le candidat ou la candidate doit être étudiant ou étudiante. Les personnes élues à cette instance ne peuvent être des employées rémunérées de l'ASSÉ. De plus, elles ne peuvent bénéficier d'aucun salaire, bourse ou autre avantage financier que ce soit, dû à leur statut d'élu-e.

BUTS ET FONCTION

Le Comité ad hoc légal est un organe de solidarité et de soutien envers les étudiants et les étudiantes sous le joug de la répression policière et de la judiciarisation. Ce comité a pour tâche principale de soutenir logistiquement, financièrement et humainement les arrêté-e-s de manière suivante :

- Établir un réseau entre avocats et avocates et militants et militantes;
- Voir au financement du Fonds des arrêté-e-s;
- Voir à la gestion courante du Fonds des arrêté-e-s;
- Centraliser les informations concernant la criminalisation et la judiciarisation du mouvement étudiant;
- Faire le suivi des causes en cours.

ANNEXE 1 (du document de présentation du Comité ad hoc légal)

Cahier de congrès du 1er et 2 septembre 2007 au cégep de Saint-Laurent

« Pour permettre d'aider, le temps venu, ceux et celles qui auront été arrêté-e-s et subi la répression dans nos actions, nous avons décidé de créer dès maintenant un poste de revenu pour eux et elles. Ainsi, contributions externes pour l'utilisation du photocopieur (nous y reviendrons dans les explications des dépenses), dons et activités de financement pour ce fonds pourront être reçus et conservés. » (page 51)

« Finalement, ce nouvel outil de travail pourra aussi servir à des associations ou groupes qui ne peuvent avoir accès à un photocopieur ou qui n'ont pas les moyens d'assumer les frais pour leur production. Deux options seront possibles : une contribution¹ basée sur le coût à la copie et/ou, selon les cas, le coût du papier ou une forme de subvention, puisque nous avons décidé de retirer les sommes allouées à ce poste. » (page 53)

Résumé des mandats du 1er et 2 septembre 2007 au cégep de Saint-Laurent

« Que les revenus du poste budgétaire “Fonds des arrêté-e-s” 2007-2008 comprennent les contributions monétaires provenant de l'utilisation externe du photocopieur et toute autre contribution provenant de futures activités d'autofinancement ou de dons pour le fonds. » (page 1)

1 Qui sera automatiquement versé au fond des arrêté-e-s

Annexe B: Plan d'action 2011-2012 proposé par le Conseil exécutif

-En gris, ce qui a déjà été adopté par des Congrès de l'ASSÉ ultérieur -

Automne 2011

Octobre

Objectif : Rallier l'ensemble des étudiants et des étudiantes à la nécessité d'entreprendre une escalade des moyens de pression

Adoption de mandats de grève d'une journée pour la manifestation

Sensibilisation :

- Tournée de conférence «Ensemble, bloquons la hausse» portant sur la hausse des frais de scolarité en collaboration avec l'IRIS, ainsi que sur la nécessité de continuer l'escalade des moyens de pression pour lutter contre la hausse des frais de scolarité (conférence à deux volets)
- Sortie de matériel d'information portant sur la hausse des frais de scolarité et la nécessité d'entreprendre une escalade des moyens de pression

Action :

- Au moins une action de perturbation des activités des actrices et acteurs pour la hausse des frais de scolarité (coordonnée au national)
- Campagne d'actions symboliques et de perturbations locales (objectif d'une action par association durant la session)

Instance :

- 29 et 30 octobre : Congrès

Novembre

Objectif : Adoption de mandats de grève d'une journée pour la manifestation

Adoption de mandats de GGI en Assemblée générale

Sensibilisation :

- Tournée de conférence «Ensemble, bloquons la hausse» portant sur la hausse des frais de scolarité en collaboration avec l'IRIS, ainsi que sur la nécessité de continuer l'escalade des moyens de pression pour lutter contre la hausse des frais de scolarité (conférence à deux volets)
- Sortie de matériel d'information portant sur la hausse des frais de scolarité et la nécessité d'entreprendre une escalade des moyens de pression
- Tournée de mobilisation en faveur de la GGI
- Publication de l'Ultimatum spécial GGI après la manifestation nationale

Action :

- Au moins une action de perturbation des activités des actrices et acteurs pour la hausse des frais de scolarité (coordonnée au national) (jusqu'à la manifestation nationale)
- Campagne d'actions symboliques et de perturbations locales (objectif d'une action par association durant la session) (jusqu'à la manifestation nationale)
- **Manifestation nationale avec journée de grève**
- **Conférence de presse pour faire une demande de rencontre avec le gouvernement et lui poser un ultimatum suite à la manifestation**

Instance :

- 26-27 novembre : Congrès de création d'une coalition large autour de l'ASSÉ

Décembre

Objectif : *Adoption de mandats de GGI en assemblée générale*

Sensibilisation :

- Tournée de conférence «Ensemble, bloquons la hausse» portant sur la hausse des frais de scolarité en collaboration avec l'IRIS, ainsi que sur la nécessité de continuer l'escalade des moyens de pression pour lutter contre la hausse des frais de scolarité (conférence à deux volets)
- Tournée de mobilisation en faveur de la GGI
- Sortie de matériel d'information portant sur la hausse des frais de scolarité et la nécessité d'entreprendre une escalade des moyens de pression

Instance :

- Aucune instance de prévue

Hiver 2012

Janvier

Objectif : *Adoption de mandats de GGI en assemblée générale*

Sensibilisation :

- Tournée de mobilisation en faveur de la GGI

Action :

- Action de perturbation à la rentrée universitaire
- Campagne de perturbation des activités des actrices et acteurs pour la hausse des frais de scolarité

Instance :

21-22 janvier : Congrès